

Autoproduire ses semences de carottes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de sélectionner et produire ses semences de carottes en Bio

CONTENU

Mardi 20 juin 2023 :

- **Multiplication de semence de carottes :**
 - o Cycle de la graine à la graine
 - o Itinéraires culturaux possibles lors de la multiplication de semence : nombre de porte-graines, espacements avec autres cultures, carotte sauvage, pollinisateurs
 - o Récolte, battage et conservation des graines
 - o Qualité sanitaire des graines, traitements possibles
- **Sélection variétale**
 - o Règles générales lors de la sélection : matériel de base, nombre de porte-graines, espacements, pollinisation
 - o Stratégies de sélection possibles
 - o Critères de sélection et génétique des caractères principaux

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle, échanges entre les stagiaires et l'intervenant.
- Après-midi sur les terrains d'un maraîcher souhaitant produire ses semences de carottes en Bio
- Présentation orale, paperboard.
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences.

Moyens matériels :

- Les stagiaires ne doivent pas apporter de matériel spécifique.

INFOS PRATIQUES

Lieu : La Penne (06260)

Date : Mardi 20 juin 2023

Durée : 7 heures

Horaires : 8h00 - 16h00

Repas : tiré du sac

Intervenant(s) : Noemi UEHLINGER (Sativa)

Responsable de formation : Mélanie DESGRANGES, animatrice conseillère en productions végétales, agribio06.melanie@gmail.com ou 06 66 54 07 96.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarifs :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa).
- 160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?
Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** vendredi 16 juin 2023.
- **Validation de l'inscription :** via le formulaire suivant <https://forms.gle/Tt8YFGd68p3gu3mM7>, se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 15 et minimum de 6 pour que la formation soit maintenue.
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**